

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 17 (1876), p. 85-86

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1876__17__85_0

© Société de statistique de Paris, 1876, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 4. — AVRIL 1876.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1876.

La séance est ouverte à quatre heures, sous la présidence de M. Hippolyte Passy. — Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président donne connaissance à la Société d'une lettre que lui a adressée le Ministre de l'instruction publique, pour l'informer que, par arrêté du 2 février, il a accordé à la Société une subvention de 300 francs sur l'exercice 1875.

M. Robÿns présente la candidature, en qualité de membre titulaire, de M. Jules Baudeuf, directeur à Paris de l'agence principale de la *Rouennaise*, société d'assurances contre l'incendie.

M. LOUA présente, au nom de M. de Scré, la candidature de M. Barbier, directeur des douanes à Chambéry, et offre à la Société le dernier ouvrage de ce savant : *la Savoie industrielle*, 2 volumes.

Conformément au règlement, l'élection de ces deux candidats est renvoyée à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un travail de M. Loua sur la manière dont il faut envisager les accroissements de notre commerce extérieur, d'après les documents fournis par l'administration des douanes. Cette lecture donne lieu à un échange d'observations qu'on peut résumer ainsi :

M. LEVASSEUR, tout en reconnaissant la justesse des réflexions qui ont amené M. Loua à faire ressortir, à l'aide de documents exclusivement français, l'influence que l'annexion de l'Alsace-Lorraine a pu avoir sur l'accroissement de notre commerce, croit qu'il ne serait pas impossible de préciser cette influence en se servant du tableau des importations de cette province en France pendant la période de transition où ses produits ont été importés à droits réduits, et qui se trouve, croit-il, dans le tableau du commerce de 1871. Vérification faite, il se trouve que le commerce spécial de l'Alsace-Lorraine avec la France se serait élevé, dans le cours de cette année, à 300 millions de francs, importations et exportations réunies; or, déduction faite de ce chiffre, notre commerce n'en serait pas moins en progrès.

Parlant ensuite des tissus de l'Alsace, ainsi que des cotons envoyés de France à ses filatures, M. Levasseur fait ressortir que les quantités de coton exportées de France pour cette destination sont loin de représenter l'importance de la production cotonnière de l'Alsace, l'Alsace recevant une partie de cette matière par la voie d'Anvers, grâce au bon marché des transports sur les chemins de fer belges. Il ajoute d'ailleurs que la diminution des tarifs différentiels de notre Compagnie de l'Est tend à nous assurer de nouveau cet important marché.

A l'occasion de ces tarifs différentiels, M. JUGLAR explique comment il peut se faire que le prix des transports entre gares extrêmes peut être moins élevé qu'entre les gares intermédiaires, ce qui donne lieu à des réclamations nombreuses de nos importateurs contre les facilités accordées au transit.

Passant à un autre ordre d'idées, il signale le danger des comparaisons qu'on peut faire à l'aide des valeurs actuelles, le prix d'évaluation éprouvant chaque année de nombreuses modifications. Toutes les fois qu'il le peut, il a recours aux quantités; mais il regrette que, pour la comparaison d'un grand nombre de marchandises, l'administration des douanes n'ait pas conservé la mention des valeurs officielles, qui seules pouvaient donner une idée approchée des mouvements réels de notre commerce.

MM. LEVASSEUR et LUNIER expriment la même opinion, et indiquent de plus que l'évaluation des valeurs déclarées est souvent atténuée par suite d'un accord préalable entre les négociants français et leurs clients; ils montrent enfin par des exemples que nos exportations peuvent changer de marque dans le pays de destination, de sorte que des marchandises françaises importées en Angleterre, par exemple, ne font que transiter dans le pays et sont réexportées ensuite avec une étiquette anglaise.

M. Lunier établit que cette dénaturalisation a lieu principalement pour les marchandises que nous envoyons dans les pays orientaux.

M. Levasseur signale à cet égard l'utilité qu'il pourrait y avoir à confronter nos tableaux de douane avec ceux de l'étranger.

La séance est levée à six heures.
